Commission du désarmement des Nations Unies : peu de progrès

La session de fond de 1989 de la Commission du désarmement des Nations Unies (CDNU) s'est tenue à New York du 8 au 31 mai. Les 159 États membres sont invités à participer aux débats sur diverses questions relatives au désarmement et au contrôle des armements. L'objectif de la CD est d'élaborer, relativement aux questions de désarmement, des rapports de consensus qui seront examinés par l'Assemblée générale.

Alors que l'Assemblée générale peut adopter des résolutions n'ayant pas force obligatoire par un vote à la majorité simple, la Commission doit avoir l'approbation de tous les États participants pour formuler des recommandations. Certaines questions, dont l'examen dure depuis une décennie, étaient de nouveau inscrites à l'ordre du jour cette année. L'absence, encore une fois, de progrès à la session de 1989 a provoqué un sentiment de frustration parmi de nombreuses délégations. Dans les interventions qu'elles ont faites à la clôture de la session, plusieurs délégations ont demandé que soit examinée la possibilité de modifier la structure de la Commission afin de faire avancer le processus du désarmement. L'absence de résultats à la session de 1989 a fait nettement contraste avec les résultats accomplis en 1988, alors que les participants avaient mis fin aux travaux sur deux questions, soit la vérification et les mesures de confiance.

Cette année, le Groupe de contact chargé de rassembler les propositions aux fins de recommandations sur le « Désarmement nucléaire » et autres mesures prioritaires en matière de désarmement, a réussi à s'entendre sur les textes de deux recommandations concernant les négociations sur les Forces nucléaires intermédiaires (FNI) et les Entretiens sur la limitation des armes stratégiques (START), ainsi que le désarmement classique. Par contre, il n'a pas réussi à s'entendre sur 20 des 35 propositions examinées à des fins de recommandations.

En ce qui concerne la question de la « Réduction des budgets militaires », les participants, n'étant pas d'accord sur la déclaration volontaire ou obligatoire par les États de leurs dépenses militaires aux Nations Unies, des consultations informelles ont été organisées par le président de la Commission, l'ambassadeur Bagbeni Adeito Nzengeya, du Zaïre, pour essayer de trouver un compromis, mais sans succès.

Les délégations qui ont participé aux débats sur la question de la « Capacité nucléaire de l'Afrique du Sud » ont convenu que certains progrès avaient été accomplis durant l'examen de nouvelles propositions. En ce qui concerne ce point de l'ordre du jour, les progrès se heurtent à des divergences d'opinion inconciliables entre les délégations quant à la capacité nucléaire effective de l'Afrique du Sud et à la question de savoir si ce pays jouit d'une aide extérieure pour atteindre cette capacité.

Le Groupe de travail chargé d'examiner le « Rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement » a réussi à incorporer certains matériels tirés de la section du rapport de SENUD III relative au mécanisme du désarmement dans le document de travail de son président. Toutefois, ce document est surchargé d'autres propositions.

La question intitulée « Les armements navals et le désarmement naval » continue d'être litigieuse. Cette question est examinée sour les auspices du président de la Commission, par voie de consultation ouverte, un groupe de travail ne pouvant être établi en raison des objections soulevées par une délégation. Les vues échangées par les parties intéressées à propos de cette question témoignent d'une différence d'attitude et d'une divergence d'opinion considérables à l'égard du désarmement naval et des mesures de confiance.

Les débats au sein du Groupe de travail sur le « désarmement classique » ont été animés. Certaines délégations ont fait de vives représentations dans le but de souligner plusieurs des recommandations examinées, y compris les transferts internationaux d'armes, le désarmement et le développement.

À la suite des préoccupations exprimées à l'égard du déroulement des débats sur la « troisième Décennie du désarmement », le chef de la délégation canadienne, l'ambassadeur au désarmement, M. Douglas Roche, a été recruté alors que personne ne s'y attendait pour remplir les fonctions de président du Groupe de contact chargé d'examiner ce point. L'ambassadeur Roche a produit un projet de déclaration dans lequel il a essayé de tenir compte du désir de certaines délégations qui avaient demandé un document concis et de celui d'autres délégations qui voulaient, elles, un document englobant toute la liste des questions de contrôle des armements et de désarmement. Bien que ce document n'ait pas fait l'objet d'un consensus, il constitue un document de travail qui sera utilisé à titre de référence.

Changement de rédacteur en chef

Après le présent numéro, le Bulletin du désarmement aura un nouveau rédacteur en chef. M. Paul Bennett, qui remplit cette fonction depuis juillet 1987, est affecté à Addis-Abéba, en Éthiopie, et il sera remplacé par Mme Shannon Selin, ancienne rédactrice en chef des « Chroniques du contrôle des armements » publiées par le Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement.

Nous espérons que notre publication saura intéresser nos lecteurs, et nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires sur le Bulletin. Si vous connaissez d'autres personnes ou organismes qui pourraient être intéressés à recevoir le Bulletin, veuillez nous le faire savoir.

Inspection d'un exercice militaire en Tchécoslovaquie par des Canadiens

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, et le ministre de la Défense nationale, l'honorable Bill McKnight, ont annoncé le 13 juin 1989 que le Canada s'était adressé au gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque pour demander l'inspection d'un exercice militaire. En vertu du Document de la conférence de Stockholm, auquel a adhéré le Canada et la Tchécoslovaquie en 1986, chaque État participant a le droit d'effectuer des inspections sur le territoire de tout autre État participant dans la zone d'application des mesures de confiance et de sécurité décrites dans le Document.

Quatre observateurs des Forces canadiennes se rendront en Tchécoslovaquie le 14 juin 1989 pour y effectuer une inspection de 48 heures d'une activité militaire censée se dérouler, du 12 au 16 juin 1989 selon la notification donnée par la Tchécoslovaquie. Il s'agit d'un exercice auquel participent le commandement et l'état-major. L'aspect tactique de l'exercice sur le terrain se déroulera au niveau divisionnaire et comportera un déploiement partiel de troupes.

M. McKnight a annoncé que le groupe d'observateurs serait dirigé par le colonel Ken C. Mitchell de Montréal, qui